Souesmes Info

N° 41
Mai 2013

La Mairie est ouverte du Lundi au Samedi de 9h à 12h et de 13h45 à 18h
8 rue du Bois - 41300 SOUESMES - Tél 02 54 98 83 14 - Fax 02 54 98 84 49
Site Internet : www.souesmes.fr E.Mail : mairie.souesmes@wanadoo.fr

le mot du Maire

Chères Souesmoises, chers Souesmois,

Après une longue période hivernale, les beaux jours sont là. La nature s'est réveillée.

Des projets importants se sont concrétisés :
- Le restaurant scolaire apportera un confort non négligeable à nos jeunes écoliers ainsi qu'aux enfants fréquentant l'accueil de loisirs.
- La station de déferrisation et de démanganisation de Mousselet va nous débarrasser de cette coloration peu agréable de l'eau arrivant parfois au bout de notre robinet.

Certains travaux sont à un degré d'étude bien avancé :
- Amélioration du réseau d'assainissement
- Entretien de voirie dans certaines rues du village
- Entretien des chemins communaux régulièrement dégradés (ce phénomène devient récurrent et couteux)
- Amélioration de l'éclairage public pour économiser de l'énergie électrique

La rénovation de l'accueil de loisirs et de la garderie périscolaire est envisagée mais cette compétence dépend de notre communauté de communes bien malade financièrement à cause de transferts de charges mal estimés et dont le fonctionnement laisse à désirer à mon grand désespoir. Cet Etablissement Public de Coopération Intercommunale nous a été imposé par l'Etat. C'est à mes yeux une strate administrative supplémentaire qui coute et qui n'a rien apporté à notre commune à ce jour.

Ce bulletin municipal est l'avant dernier avant les élections de mars 2014 : celles-ci s'effectueront pour les communes de plus de 1 000 habitants au scrutin de liste donc plus de rature ni de panachage sinon votre bulletin sera nul. Cette loi vient d'être votée en avril, vous en saurez plus dans les mois à venir.

Je conclurai en remerciant tout le personnel communal, toutes les associations, tous les commerçants et artisans et tous les bénévoles de la bibliothèque municipale qui contribuent à faire vivre notre village.

Malgré ces temps difficiles, je souhaite à toutes et à tous de la joie, du bonheur, de la prospérité et ce qui nous est le plus cher, une excellente santé.

Amicalement,
Jean-Michel DEZELU

s o m m a i r e

Edito de M. le Maire ..... p 1
Restaurant scolaire, Station de déferrisation et de demanganisation et St Jean ..... p 2
Comptes-rendus du conseil municipal ..... p 3 à p 5
Les échos de la bibliothèque ..... p 5
Vie associative locale ..... p 5 à p 9
Rappel ..... p 10
A propos de ..... p 11
Infos, Etat civil 2012, Numéros utiles ..... p 12

Restaurant scolaire

Station de déferrisation et de démanganisation

SAINT JEAN 2013

Coralie RICARANT, Marine VATAN, Valentin DA ROCHA,
Déborah TREUILLARD, Elodie & Sandra BARBEREAU

Les jeunes nés en 1995 préparent activement leur Saint-Jean qui se déroulera le samedi 22 et dimanche 23 juin.

Tombola « double chance » *(une au grattage et une au tirage).* Merci de réserver un bon accueil aux jeunes.

PROGRAMME

Samedi 22 juin : défilé avec la fanfare de la Ferté-Imbault, feu d'artifice et embrasement de la perche - buvette

Dimanche 23 juin : concours de pétanque en doublette au parc Saint-Vincent - buvette - pâtisseries - crêpes.

En fin d'après-midi tirage de la tombola

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 11 DECEMBRE 2012

Création de poste : Afin de régulariser la situation entre le SIVOS Pierrefitte/Souesmes et la commune, le conseil municipal approuve les propositions suivantes :
- Créer un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet, à raison de 15,15/35ème
- Supprimer le poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet, à raison de 30,19/35ème

Indemnité de conseil au receveur : Le conseil municipal décide d'attribuer à madame BESSON, nouveau receveur, l'indemnité de conseil au taux de 100% à compter du 1er novembre 2012.

Contrat d'assurance des risques statutaires : Le conseil municipal charge le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe à compter du 1er janvier 2014 auprès d'une entreprise d'assurance agréée et se réserve la faculté d'y adhérer.

Demande de mis à disposition de salle : Le conseil municipal accepte (1 abstention : monsieur Jean-Claude ACHALE) de mettre une salle (cour de la salle des fêtes) à la disposition de monsieur MENAGE pour donner des leçons de guitare à raison d'une heure par semaine et fixe à 50 € la somme qu'il devra verser annuellement à la commune pour les frais de chauffage de cette salle.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 26 FEVRIER 2013

Approbation comptes de gestion : Les différents comptes de gestion dressés par Madame MORIN Régine et Madame BESSON Valérie sont approuvés par le Conseil Municipal.

Comptes administratifs 2012 : Il est donné lecture des comptes administratifs 2012 qui présentent les résultats suivants :

* Commune :

Excédent de fonctionnement :	542 493.74 €
Déficit d'investissement :	62 707.72 €
Restes à réaliser en dépenses d'investissement :	270 124.00 €
Restes à réaliser en recettes d'investissement :	144 657.00 €

* Service de l'eau :

Excédent de fonctionnement :	100 202.18 €
Excédent d'investissement :	16 845.30 €
Restes à réaliser en dépenses :	83 720.00 €
Restes à réaliser en recettes :	76 300.00 €

* Service de l'assainissement :

Excédent de fonctionnement :	219 889.63 €
Excédent d'investissement :	51 484.93 €

* Lotissement des « Merisiers » :

Excédent de fonctionnement :	0 €
Excédent d'investissement :	1.07 €

Ces différents comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité.

Affectations de résultats :

* Commune :
Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :
- à titre obligatoire au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement : 188 174.72 €
- le solde disponible est affecté à l'excédent reporté de fonctionnement : 354 319.02 €

* Service de l'eau :
Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :
- affectation à l'excédent reporté de fonctionnement : 100 202.18 €

* Service de l'assainissement :
Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :
- affectation à l'excédent reporté de fonctionnement : 219 889.63 €

Maîtrise d'œuvre pour travaux assainissement : Le Conseil Municipal confie la maîtrise d'œuvre pour la rénovation du réseau d'assainissement à la SARL BEIMO pour un coût de 16 250 € HT pour 300 000 € HT de travaux. A ce montant il faut rajouter 850 € HT pour l'établissement d'un devis et 650 € HT pour les relevés topographiques.

Marché de prestation de service pour assainissement : Le Conseil Municipal charge le Maire de lancer une consultation pour la gestion technique du service d'assainissement collectif. Cette consultation sera menée en collaboration avec le cabinet BEIMO chargé de l'assistance à maitrise d'ouvrage.

Report de la réforme des rythmes scolaires : Le Conseil Municipal propose que soit demandé le report de l'application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014.

Ouverture de classe : Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'ouverture d'une cinquième classe au sein du RPI.

Fourniture repas personnes âgées : Le Conseil Municipal fixe à 4 ans la durée du marché à conclure pour la fourniture et la livraison des repas chez les personnes âgées et donne tous pouvoirs à monsieur le Maire pour lancer la consultation et la mener à bien.

Avancement de grades - fixation des taux de promotion : Le Conseil Municipal fixe à 100% le taux pour que les agents remplissant les conditions puissent être promus aux grades suivants :
- adjoint technique principal de 2ème classe
- adjoint administratif principal de 1ère classe

Régime indemnitaire : Le Conseil Municipal maintient sur le fondement de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 le montant annuel de référence de l'indemnité d'exercice de missions des préfectures comme figurant avant la parution de l'arrêté du 24 décembre 2012.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 26 FEVRIER 2013 (suite)

Divers :
Le Conseil Municipal prend connaissance de la lettre ouverte adressée par monsieur SALMON, demandant :
- une rectification du « Souesmes Info n° 39 » (à propos du paragraphe « courrier SCI les Roncières de Sologne » page 5)
- un avenant au « Souesmes Info n° 40 » (à propos du paragraphe « divers » page 3)
- la parution d'un bulletin info exceptionnel pour expliquer que, sur une propriété voisine, un bâtiment autorisé en hangar agricole avait été aménagé en habitation et que la régularisation avait été faite suite à ses dénonciations.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 11 AVRIL 2013

BUDGETS PRIMITIFS 2013 :
- Budget Commune : il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 350 000 € pour la section de fonctionnement et à 640 000 € pour la section d'investissement.
- Service de l'eau : il s'équilibre à 156 000 € pour la section de fonctionnement et à 247 457 € pour la section d'investissement.
- Service de l'assainissement : il s'équilibre à 311 000 € pour la section de fonctionnement et à 191 153 € pour la section d'investissement.
- Lotissement des « Merisiers » : il s'équilibre à 255 038 € en section de fonctionnement et à 268 843 € en section d'investissement.

Tous ces budgets sont adoptés à l'unanimité.

VOTE DES TAUX : A l'unanimité, le Conseil fixe comme suit les taux d'imposition pour 2013 (taux identiques à 2012)
- taxe d'habitation : 18.81 %
- foncier bâti : 23.08 %
- foncier non bâti : 110.88 %

Le produit correspondant à ces trois taxes est de 507 980 €.

TARIFS :
*** Salle des fêtes :** A l'unanimité le Conseil Municipal fixe le nouveau tarif applicable au 1er mai 2013.

Du 1er mai 2013 au 30 septembre 2013

Utilisateurs / Durée	1 journée	1 journée ½	2 journées	2 journées ½
Habitants commune	138 €	191 €	243 €	296 €
Personnes extérieures	321 €	402 €	484 €	565 €
Chauffage	61 €	94 €	124 €	153 €
Associations locales après 2 manifestations gratuites	55 €			

1 journée = de 9h à 9h
1 journée ½ = de 17h à 9h et de 9h à 9h ou de 9h à 9h et de 9h à 12h
2 journées = de 9h à 9h et de 9h à 9h
(ex. du samedi matin 9h au lundi matin 9h)
2 journées ½ = de 17h à 9h, de 9h à 9h et de 9h à 9h
(ex. du vendredi 17h au lundi matin 9h)

Du 1er octobre 2013 au 30 avril 2014

Habitants commune	199 €	285 €	367 €	449 €
Personnes extérieures	382 €	496 €	608 €	718 €
Associations locales pour les 2 manifestations gratuites	60 € (forfait chauffage)			
Associations locales après 2 utilisations	55 € + forfait chauffage 60 €			

Vin d'honneur organisé par particuliers	50 €
Caution dégâts à la salle	250 €
Caution ménage	180 €

*** Eau :** le Conseil Municipal fixe les nouveaux tarifs à compter du 1er juillet 2013
- prime fixe : 44 € / an
- surtaxe : 0.75 € /m³

*** Assainissement :** le Conseil Municipal fixe les nouveaux tarifs à compter du 1er juillet 2013
- prime fixe : 16,50 € / an
- redevance : 2.15 € / m³

*** Tarif des photocopies :** le Conseil Municipal décide de maintenir le tarif actuellement en vigueur :

PARTICULIERS	ASSOCIATIONS
Photocopies en noir	Photocopies en noir
A5..... 0,15 €	A5..... 0,04 €
A4..... 0,30 €	A4..... 0,08 €
A4 – recto/verso..... 0,60 €	A4 – recto/verso..... 0,16 €
A3..... 0,60 €	A3..... 0,16 €
A3 – recto/verso..... 1,20 €	A3 – recto/verso..... 0,32 €
Photocopies en couleur	Photocopies en couleur
A5..... 0,50 €	A5..... 0,15 €
A4..... 1 €	A4..... 0,30 €
A4 – recto/verso..... 2 €	A4 – recto/verso..... 0,60 €
A3..... 2 €	A3..... 0,60 €
A3 – recto/verso..... 4 €	A3 – recto/verso..... 1,20 €

*** Cimetière :** le Conseil Municipal fixe les tarifs à compter du 1er juin 2013 :
- concession cinquantenaire 3m² 325, 00 €
- case de columbarium pour 30 ans 760, 00 €

* Le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs actuels pour :
- droit de place pour ruches 2,80 €
- cotisation forfaitaire annuelle de la bibliothèque 5.00 €

Nouvelle composition du Conseil Communautaire : Le Conseil Municipal approuve la nouvelle répartition du Conseil Communautaire adoptée par celui-ci dans sa séance du 20 mars 2013.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 11 AVRIL 2013 (suite)

Révision statutaire du Pays de Grande Sologne : Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts permettant l'intégration des trois communautés de communes inscrites sur le périmètre du Pays.

Convention ATESAT : Le Conseil Municipal approuve la convention ATESAT signée avec l'Etat pour un coût annuel de 303,98 €.

Numérotation de la route des Bruyères : Le Conseil Municipal prend acte de la nouvelle numérotation des maisons et des terrains sur la route des Bruyères.

Demande de restitution de bien : Le Conseil Municipal est informé de la demande de restitution des biens acquis par la commune au titre des biens sans maître, en application de l'article 713 du Code Civil, présentée par madame AUGER, domiciliée à ROMORANTIN, descendante des anciens propriétaires.
Le Conseil Municipal autorise le maire à ester en justice et le cas échéant, le charge de choisir un avocat pour défendre les intérêts de la commune.

Subvention : Le Conseil Municipal attribue une subvention de 150 € au COUC (Comité d'Organisation de l'Ultra Marathon du Centre) à l'occasion de l'édition 2013 des 100 km des étangs de Sologne et des 50 km de la Sologne des Rivières.

LES ECHOS DE LA BIBLIOTHEQUE

Jours et horaires d'ouverture :
Mercredi de 14h30 à 17h30
Samedi de 9h30 à 12h00

Réunion de secteur à la bibliothèque de Souesmes

La Vie associative locale

LES ECHOS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SOUESMES/PIERREFITTE

***Accueil de loisirs d'hiver :**

Mise au bûcher de Mr Carnaval

Durant les vacances d'hiver, une quarantaine d'enfants ont redécouvert l'esprit des jeux de société et ont également réalisé avec beaucoup de créativité leur bonhomme carnaval qu'ils ont accompagné au bûcher.

Au programme : activités culinaires, extérieures et manuelles, création de jeux grandeur nature, piscine, rencontre inter-génération avec le club du 3ème âge de Souesmes, vidéos projections, défilé du carnaval avec le SLA.
Cette année, l'association a invité les familles autour d'une soirée jeux de société et d'une zumba party.

Après-midi carnaval avec le SLA

15 jeunes âgés de 9 à 12 ans ont également participé aux différentes activités des 3 jours détentes : initiation au judo avec Denis, Fun Sport en compagnie de Quentin, piscine, cinéma, jeux de société en speed.

LES ECHOS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SOUESMES/PIERREFITTE (suite)

***Accueil de loisirs de printemps :**

Couronne de mai pour les Musicalies

Promenade dans les bois, ramassage de divers végétaux, décoration de la couronne de mai pour les Musicalies… ont fait partie des différentes activités qu'une cinquantaine d'enfants ont réalisé durant ces vacances de printemps.
Les animateurs ont proposé de nombreux jeux extérieurs, de la motricité, des projections vidéos… mais également au programme : piscine de Salbris, cinéma de Vierzon, intervention musicale offerte par l'UCPS et menée par Virginie et Frédéric de la compagnie « Muziczag », spectacle intercommunal à la salle des fêtes de Souesmes intitulé « LOUP ! le revoilou ».

Intervention de Virginie et de Frédéric

De plus, 12 jeunes âgés de 9 à 12 ans ont participé aux différentes activités des 3 jours détentes : initiation au tennis avec James, piscine de Salbris, cinéma de Vierzon, patinoire, Quick et bowling de Bourges.

***Assemblée générale du 22 mars 2013**
Les activités de 2012 et les projets de 2013 ont été présentés. Le nombre d'enfants inscrits en 2012 est stable relativement à 2011 mais on note une diminution du nombre d'heures par enfant inscrit. Le bilan financier est positif grâce à l'augmentation de la subvention CCSR, aux dons et aux nouvelles animations.
Le marché de Noël ayant été un succès, il sera reconduit le dimanche 17 novembre 2013, tout comme les autres évènements renforçant les liens avec les familles (zumba party, tournoi sportif, spectacle d'été...).

Composition du nouveau bureau :

- Présidente : Alicia LEFEBVRE
- Vice-présidente : Véronique DEPARDIEU
- Trésorière : Maria BERTRAND
- Trésorière adjointe : Sandrine BERÇOT
- Secrétaire : Françoise DUFLOS/RESCOUSSIER
- Secrétaire adjoint : Serge ROBERT
- Membres : Céline DEPARDIEU, Sabrina GRIVOT, Sandrine LE BIHAN, Mathilde PIOTE et Christelle TAYON.

L'association vous attend donc très nombreux lors de ses prochains rendez-vous !

Accueil de loisirs des vacances d'été 2013
Les inscriptions auront lieu à l'accueil de loisirs de Souesmes-Pierrefitte du lundi 13 au vendredi 17 mai de 10h à 11h30 et de 17h à 18h30.

Le centre d'été sera ouvert du lundi 8 juillet au vendredi 2 août 2013 aux enfants de 3 ans révolus à 12 ans.

Pour une première inscription nous vous demandons d'apporter :

- les photocopies du carnet de vaccinations de votre enfant
- la photocopie de votre assurance (RC et individuelle corporelle, pour la MAE nous vous demandons la 24/24 plus)
- la photocopie de votre imprimé CAF ou MSA ou de votre dernier avis d'imposition pour nous permettre de calculer votre quotient familial

Accueil de loisirs de Souesmes : 02.54.98.80.63
(Directrices : Sandrine LE BIHAN et Sabrina GRIVOT)

ECHOS DE SOUESMES LOISIR ANIMATION

Réveillon de la saint Sylvestre :
Pour sa 14ème édition, le réveillon de la Saint Sylvestre a connu son succès habituel avec pour thème « Le grand Nord ». Nous vous donnons rendez-vous au 31 décembre prochain.

Galette des aînés : Le 20 janvier, nos aînés se sont retrouvés à la salle des fêtes pour partager comme chaque année la traditionnelle galette des rois animée par « Philippe LAZOORE ». Une animation qui a été appréciée de toutes et tous.

Carnaval : En association avec l'accueil de loisirs, une quarantaine d'enfants maquillés et déguisés ont parcouru les rues du village avant de faire brûler sa majesté carnaval. Rendez-vous était ensuite donné à tous, jeunes et parents, pour déguster les crêpes à la salle des fêtes.

Randonnée pédestre : La randonnée du Bois Sent Bon a rassemblé 236 marcheurs par un dimanche d'avril frais mais ensoleillé. C'est ainsi que 20 randonneurs ont effectué les 20 kilomètres, 84 les 15 kilomètres et 132 les 10 kilomètres. Prochaine randonnée le 15 septembre pour « La Bruyère »

ECHOS DE SOUESMES LOISIR ANIMATION (suite)

Fête nationale : Attention, toutes les manifestations (jeux, barbecue, feu d'artifice et bal) auront lieu le samedi 13 juillet au stade. Comme chaque année, une structure gonflable sera présente l'après-midi. Le matin un concours de pêche pour les enfants sera organisé par le Gardon de Souesmes.

1er septembre - Brocante vide greniers : Comme chaque année, le premier dimanche de septembre, aura lieu au centre bourg la traditionnelle brocante vide greniers ouverte à tous : professionnels, amateurs, particuliers.

CLUB DU 3ème AGE

L'année 2012 s'est terminée avec 2 sorties en car et le goûter de Noël qui a réuni 70 personnes.
Le mardi 15 janvier 2013 a eu lieu l'assemblée générale du club suivie du pot de l'amitié et de la galette des rois. Comme il n'y a pas eu de changement dans le bureau, chaque membre a été reconduit dans ses fonctions.
2 concours de belote ont eu lieu : le 19 janvier et le 23 mars 2013.
Le mardi 26 février les enfants de l'Accueil de Loisirs sont venus pour la rencontre inter-génération (jeux et goûter en commun).
Le mardi 16 avril – 85 personnes ont apprécié le repas de printemps préparé et servi par Didier et Kathy PLANTEY.

A venir : Le voyage en LORRAINE du 1er au 7 Septembre.
Reprise du club le mardi 3 septembre.
La belote en individuel, ouverte à tous, aura lieu cette année le dimanche 27 octobre.
Des sorties sont prévues en mai, juin, novembre et décembre.

THEATRE DE SOUESMES

Cette année, notre troupe n'a pas donné de représentations.
Comme beaucoup d'entre vous le savent notre amie Marie-France Maligne est décédée et je voudrais rappeler ici tout ce qu'elle a fait pour notre association.
Marie-France était avec nous en 1996 quand nous avons créé le Groupe Théâtral de Souesmes. Depuis elle a toujours été un membre on ne plus actif de notre association. Elle était toujours prête à rendre service sans rien attendre en retour que le plaisir d'avoir pu aider. Elle participait à l'élaboration des décors, elle aidait au nettoyage des salles des fêtes où nous jouions, elle aidait au « déménagement » de nos décors et à leur mise en place et était toujours partante pour préparer de nombreux plats pour nos repas d'après spectacles.
Marie-France était une vraie bénévole qui ne comptait pas son temps et sa peine pour la bonne marche de notre groupe. Ceux qui viennent nous voir se rappellent de son entrain sur scène. Nous, nous nous rappellerons aussi de sa bonne humeur quasiment permanente pendant les répétitions et dans les coulisses pendant les représentations.
L'année prochaine, notre groupe reprendra ses activités et Marie-France nous manquera mais elle sera toujours présente dans un coin de la scène pendant nos représentations.

Le Groupe Théâtral.

TENNIS CLUB

Comme le soleil revient : à vos raquettes !
Le TC Souesmes rappelle que deux courts de tennis, en très bon état, sont à la disposition des souesmois et souesmoises.
Toutes les personnes intéressées par la compétition peuvent venir se joindre aux joueurs actuels. Il n'est pas nécessaire d'avoir un niveau tennistique important, l'essentiel étant de participer dans la convivialité.
Les personnes en possession de clés des courts, n'ayant pas pris de carte annuelle, sont priées de les restituer « chez Florence ».
Les cours d'initiation pour les enfants ont repris depuis début avril, le mercredi matin, pour les plus jeunes, de 10h30 à 11h30 et le samedi matin, pour les collégiens/lycéens, de 10h30 à 11h30 (ils sont gratuits pour les jeunes à jour de leur cotisation 2013).
Les cartes annuelles ou les tickets horaires sont à retirer « chez Florence »

Tarifs 2013 :

Ticket horaire : 6€ - Carte adulte : 40€

Carte jeune : 20€ - Carte couple : 60€

Carte invité : 40€ - Carte estivale (Juillet - Août) : 28€

Nous déplorons que des « mariolles » s'amusent à détruire systématiquement notre affichage !

Contact : James BRIALIX Tél : 02 54 98 83 71

LA SOLOGNOTE

Nous sommes aux 2 tiers de la saison et les classements de nos équipes séniors (garçons) sont loin d'être bons, à leur décharge nous avons de nombreux blessés et il a été difficile d'aligner une équipe au complet lors des rencontres.
L'équipe 1 est à la 9ème place, malgré un léger mieux lors des 3 dernières rencontres le maintien en 2ème division n'est pas assuré. Il va falloir continuer à se battre et se bouger le c…
L'équipe réserve ferme la marche de sa poule, pourtant au vu du match contre Salbris, elle est capable de bonnes choses et mérite un meilleur classement. Il va falloir batailler ferme pour garder un petit espoir.
L'équipe féminine est en net progrès, après 2 victoires consécutives elle se classe 7ème et attire toujours autant la foule.
Les U11 sont à la 5ème place et les U7 continuent la découverte du foot.
Concernant le nombre de spectateurs au stade nous sommes à la 1ère place loin devant nos adversaires. Je remercie toutes les personnes qui viennent encourager leur équipe le dimanche.
Vous pouvez voir toute l'actualité du club sur le site internet http://club.quomodo.com/lasolognotedesouesmes

Le Président Yves THARAUD

ASSOCIATION DE PÊCHE « LE GARDON »

« En avril ne te découvre pas d'un fil ».
Dicton de circonstance lors des ouvertures de nos trois étangs.
Très motivés, bravant ces conditions climatiques hivernales, dès 5h30 du matin pour les premiers arrivés, plus de soixante dix pêcheurs se sont retrouvés autour de chaque plan d'eau.

Empoissonnement annuel :
150 kg de brochets
300 kg de carpes
500 kg de gardons
200 kg de tanches
300 kg de truites
Soit un total de : 1450 kg de poissons.

Agenda.
• Samedi 11 mai 2013 étang des GATZ :
Concours de pêche organisé par le bar L'ESCAPADE, avec le soutien de notre association.
(Exceptionnellement l'étang sera réservé UNIQUEMENT à cette activité).

• Samedi 13 juillet 2013 étang des LANDES :
Concours de pêche pour les enfants de moins de treize ans organisé par notre association.
Inscriptions préalables souhaitées chez Florence (Epicerie Presse)

Actes de malveillance.

Ces quatre batteries jetées volontairement, dans le plan d'eau de la « Carrière », par des individus peu scrupuleux de l'environnement et des nuisances qu'ils procurent, ont été déposées par nos soins à la déchèterie.

« Le Gardon »

L'AMICALE PAROISSIALE DE SOUESMES

Comme chaque année, l'amicale paroissiale sera heureuse de vous accueillir le dimanche 7 juillet 2013 pour son loto de l'été qui aura lieu au parc St Vincent à partir de 14 heures - début des jeux à 15 heures - 4 € la carte - 16 € les cinq.

LE COMITE D'AIDE AUX PERSONNES AGEES

Voici les dates de nos prochains lotos : dimanche 21 juillet 2013 au parc Saint Vincent - dimanche 1er décembre 2013 à la salle des fêtes - Ouverture à partir de 14 heures - début des jeux à 15 heures - 4 € la carte - 16 € les cinq. Merci à vous tous qui nous aidez à gâter nos personnes âgées.

RAPPEL

Collecte des déchets ménagers et emballages recyclables :

Pour l'ensemble de la commune - voir calendrier du SMICTOM

- La collecte des DECHETS MENAGERS (bacs à couvercle bordeaux) s'effectue le mardi matin.
- La collecte des EMBALLAGES RECYCLABLES (bacs à couvercle jaune) s'effectue tous les quinze jours, le jeudi matin (chaque semaine impaire).

Pensez à sortir vos déchets ménagers ou emballages recyclables la veille au soir de la collecte.

Déchèterie :

Rappel des jours et heures d'ouverture :

- le lundi de 8 heures à 12 heures
- le samedi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

Collecte des encombrants :

Les encombrants seront collectés aux dates suivantes : 26 juin & 18 décembre 2013

« **Inscription obligatoire par téléphone ou par mail auprès du SMICTOM»**

Tous les encombrants, à l'exception des gravats et végétaux, doivent être sortis sur le trottoir avant 7 heures. Sont ramassés en quantité réduite : le grillage en vrac ainsi que le fibrociment limité à l'équivalent d'une tôle.

Pour tout renseignement adressez-vous au SMICTOM à Nouan-le-Fuzelier au 02 54 88 58 28 smictomdesologne@orange.fr

Passages de la balayeuse :

Lundi 10 et mardi 11 juin – mardi 6 et mercredi 7 août – lundi 28 et mardi 29 octobre – mardi 3 et mercredi 4 décembre

Intervention à partir de 6 heures le matin et toute la journée.

PRIERE DE NE PAS STATIONNER les véhicules le long des trottoirs (ou « à cheval sur les trottoirs »).

« Bruits de voisinage » - Respectez les horaires :

L'arrêté préfectoral relatif aux bruits de voisinage stipule que :

Article 1 : Tout bruit de nature à porter atteinte à la **tranquillité du voisinage ou la santé de l'homme,** par sa durée, sa répétition ou son intensité, causé sans nécessité ou dû à défaut de précaution – **est interdit de jour comme de nuit.**

Article 6 : Propriétés privées – Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques **ne peuvent être effectués que :**

- les jours ouvrables de : 8h30 à 12h et de 14h à 19h
- les samedis de : 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de : 10h à 12h

Feux interdits :

Rappel – « Pendant la période du 1er mars au 30 septembre » il est défendu d'allumer du feu à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 mètres des bois, forêts, plantations, reboisements et landes ». Les feux types « méchoui » et « barbecue » sont également interdits, à l'exception de ceux prévus dans des installations fixes (non situées sous couvert d'arbres) constituant une dépendance d'habitation – Arrêté préfectoral n° 04.2691 du 6 juillet 2004 relatif à la prévention des incendies (arrêté toujours en vigueur).

Urbanisme :

Tous travaux quels qu'ils soient : agrandissement, véranda, clôture, abris, etc…doivent faire l'objet d'une demande de permis de construire ou de demande préalable. Les documents correspondants sont à demander en Mairie.

Parcelles à l'abandon :

L'arrêté municipal du 22 octobre 1997 stipule :

« **Article 1 :** Les travaux de nettoyage des parcelles laissées à l'état d'abandon, situées en UA et UB du Plan d'Occupation des Sols doivent être effectués chaque année avant le 30 juin.

Article 2 : A défaut d'exécution, une mise en demeure, par lettre recommandée, sera adressée au propriétaire. »

Débardage bois :

L'arrêté municipal du 4 novembre 1999 :

Article 1 : Tous les chemins ruraux sont interdits aux engins à moteurs (4x4 et motos) sauf pour les riverains, les ayants-droit, les pompiers, les services officiels et les entreprises privées autorisées à y effectuer des travaux.

Article 2 : Le transport des bois, à défaut de ne pouvoir se faire par des chemins privés, pourra s'effectuer sur les chemins ruraux. Ce transport sera signalé à la mairie de Souesmes au moins une semaine avant, par le propriétaire ou par l'entreprise. Un état du chemin sera constaté avant et après roulage. Les frais de remise en état du chemin seront à la charge du propriétaire ou de l'entreprise.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront sanctionnées par les autorités compétentes.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Romorantin-Lanthenay,
- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Salbris.

A propos de...

CONCILIATEUR DE JUSTICE :

Un conciliateur de Justice se tient à la disposition des particuliers - PERMANENCES au Pôle Social de SALBRIS - 02 54 94 10 55

ADIL - Agence Départementale d'Information sur le Logement :

Dans le contexte économique actuel, les accédants à la propriété peuvent rencontrer des difficultés de paiement liées à une situation de chômage, de maladie,…

Il existe dans le département du Loir-et-Cher un Fonds Local d'Aide aux Accédants en Difficulté (FLAAD). Ce fonds, mis en place en janvier 2010, est financé par la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole et le CIL Val de Loire.

L'ADIL 41 est le service instructeur de ce dispositif.

Le FLAAD peut accorder des aides sous forme de secours et/ou de prêt sans intérêt aux accédants qui connaissent un retard de paiement dans le remboursement de leur crédit immobilier, quelle qu'en soit la nature, souscrit pour l'acquisition de leur résidence principale dans le Loir-et-Cher.

Cité administrative - Porte C
34 avenue du Maréchal Maunoury
41000 BLOIS
Tél. : 02 54 42 10 00
Fax : 02 54 42 13 00
E-mail : Adileie41@wanadoo.fr
Internet : www.adil41.org

Pratiques commerciales :

Mise en garde de l'Espace INFO_ ÉNERGIE

Suite à de nombreux appels téléphoniques de particuliers, **l'Espace INFO_ÉNERGIE de l'ADIL de Loir-et-Cher souhaite mettre en garde le grand public** contre une confusion possible entre ses missions de service public et les activités commerciales de certaines sociétés qui affirment promouvoir la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables.

L'Espace INFO_ÉNERGIE rappelle que l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) lui a confié la mission d'informer de façon neutre et gratuite le grand public sur les questions de maîtrise de l'énergie et d'énergies renouvelables dans l'habitat.

Développé depuis 2001 par l'ADEME et en partenariat étroit avec les collectivités locales, le réseau national des Espaces INFO_ÉNERGIE est un réseau d'information et de conseil de proximité sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Le réseau INFO_ÉNERGIE compte 500 conseillers au service du public.

La charte «Espace INFO_ÉNERGIE» **garantit la gratuité, la neutralité et l'indépendance des services proposés. Dans chaque Espace INFO_ÉNERGIE, des spécialistes informent et conseillent sur toutes les questions relatives à l'efficacité énergétique et à la protection de l'environnement :** quels sont les gestes simples à effectuer, quel type d'équipement et de matériaux choisir, quelles sont les aides accordées et les déductions fiscales… Des brochures et des guides pratiques sont également mis à votre disposition (Aides financières, l'Isolation, Les Pompes à Chaleur, L'énergie solaire…).

Pour des études approfondies, les conseillers vous indiqueront les organismes, bureaux d'études ou entreprises compétentes.

L'information apportée par les Espaces INFO_ÉNERGIE n'a donc rien de comparable avec celle proposée par ces sociétés privées dont la démarche commerciale a pour finalité la vente de matériels ou de matériaux qui n'utilisent pas forcément des énergies renouvelables ou qui ne répondent pas toujours aux critères de performances pour être éligibles aux différentes aides financières, malgré les effets d'annonce de certains vendeurs.

Nous tenons également à attirer l'attention sur certaines pratiques commerciales et notamment le démarchage à domicile. Certaines propositions alléchantes se révèlent, après analyse, complètement fantaisistes (photovoltaïque, éolien…). Les bénéfices attendus par la revente d'électricité sont loin d'être obtenus. **Nous tenons à rappeler que le délai de rétractation en cas de démarchage à domicile est seulement de 7 jours.**

Avant de s'engager, il est indispensable de se renseigner auprès des conseillers INFO_ÉNERGIE.

ACCUEILLANT FAMILIAL :

L'accueillant familial est une personne ou un couple titulaire d'un agrément lui permettant d'accueillir à son domicile, moyennant rémunération, des personnes âgées ou handicapées adultes.

L'accueil familial est un mode d'accueil et d'hébergement de personnes âgées ou handicapées ne disposant pas de l'autonomie suffisante pour vivre à leur domicile.

La personne âgée ou handicapée hébergée (ou son représentant légal) est l'employeur de l'accueillant familial.

Betty MERLET - tél. 02 54 97 38 28 / 06 46 36 06 39

INFOS

LE RECENSEMENT

Qui - Quand ?

- Dans les trois mois suivant leur 16ème anniversaire (*),

Pourquoi ?

- Pour être convoqué à la Journée défense et citoyenneté à partir de 17 ans,
- Qui leur permettra de se présenter à tout examen public ou concours tels que le Bac, le permis de conduire, fonction publique, etc.…

Comment ?

En se déplaçant en mairie

- Sur internet (www.mon.service-public.fr) lorsque la mairie est raccordée.

Pour en savoir plus

- Sur Internet (http://www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete/recensement
- Sur la page facebook : « Parlons Défense »

(*) Après ce créneau, tout recensement est possible mais il engendrera un décalage dans la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC)

Le recensement intervient à l'âge de 16 ans. Acte volontaire et obligatoire, **il concerne tous les jeunes Français, filles et garçons.**

Cette démarche s'effectue auprès des services municipaux du lieu de résidence. Les listes de recensement préparent et facilitent l'inscription des jeunes sur les listes électorales.

Jusqu'à 18 ans, l'attestation de recensement est indispensable pour s'inscrire à tout examen placé sous le contrôle de l'autorité publique (BEP, CAP, baccalauréat, conduite accompagnée…)

Entre 18 et 25 ans, c'est le certificat de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) qui est exigé pour s'inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique, y compris le permis de conduire.

Centre du Service National d'Orléans
Quartier Bellecombe - BP 32521
45038 ORLEANS CEDEX 1
Tel : 02 38 65 21 32 ***(accueil)***
Fax : 02 38 65 21 15
dsn-csn-trs@sga.defense.gouv.fr ***(pour l'échange d'informations)***

ETAT CIVIL 2012

NAISSANCES :

Logan DUSAUSSOY	23 février
Timéo RUELLE BLANCHARD	11 avril
Ethan BERNERON	9 août
Emma BUREAU	26 août
Loan TURPIN	30 septembre

MARIAGES :

Jérôme POINSOT & Anne-Claire LEGRAND	12 mai
Laurent ROUSSEAUX & Fleur HOUDINIERE	23 juin
David-Alexandre LEBON & Corinne ROBIN	7 juillet
Jean-Marie LE BIHAN & Véronique ULLAH	28 juillet
José GARRIDO & Stéphanie LEVEILLE	4 août
Christophe BOUCHE & Marine PAJON	1er septembre
Florent FOUCHERAND & Raphaëlle BASTIEN	6 octobre
Hervé DAVID & Frédérique RUE	15 décembre

NOCES D'OR :

Monsieur et Madame Roland BARBEREAU	25 août

DECES :

Maurice CORNILLARD	93 ans	4 janvier
Geneviève TERTRE Vve MARCHAND	89 ans	9 janvier
Emile BEGU	86 ans	12 janvier
Guy CAVELIER	68 ans	14 janvier
Michèle BRIET Vve MAURICE	72 ans	12 février
Edmond LEPRETRE	88 ans	28 février
Marie Jacqueline TERTRE Vve BATTEFORT	97 ans	5 mars
Marie-Christine BUCARD Vve DURAND	62 ans	10 mars
Patrick DAMIENS	60 ans	13 mars
Marie-Isabelle BARBOT Epouse GAST	59 ans	13 mars
Jeanne PERSONNAT Vve LANDON	93 ans	5 avril
Jeanne BROUILLAUD Vve PRIGENT	84 ans	10 mai
Raymonde PROUST Vve MICHOUX	81 ans	23 juin
Hélène TAILLEUR Vve BLANCHARD	98 ans	2 juillet
Marcelle CHAUVET Vve PLANCHAT	81 ans	8 juillet
Maurice RIQUET	83 ans	11 juillet
Eliane ESTERY Vve CASSAIGNES	90 ans	20 août
Marie-France POITIER Epse MALIGNE	64 ans	14 décembre

NUMEROS DE TELEPHONE UTILES

Médecin
Dr DUJON 02 54 98 83 97

Pharmacie
Mme FERRAND-LERICHE 02 54 98 82 64

Infirmière
Mme PICOT 02 54 88 93 66

Taxi de la Petite Sauldre 02 54 98 88 12
Mr GAGNEPAIN Cyrille ..... ou 06 11 76 73 92

Pompiers 18

Gendarmerie 17

SAMU 15

Ambulances
Jaillat - Salbris 02 54 97 00 84
..... 02 54 97 04 93

Gare SNCF - Salbris 02 54 97 00 05

La Poste - Souesmes 02 54 98 83 64

E.D.F dépannage électricité 09 726 750 41

Accueil Raccordement Electricité 0 810 05 17 78

G.D.F dépannage gaz 0 800 473 333

Accueil Accès Gaz 0 810 224 000

Gaz ou Elect.GDF Suez DolceVita 09 69 324 324
..... www.gdfsuez-dolcevita.fr

Service eau et assainissement -
Centre Service Clients - Nantes 0 811 902 902

Ecole de Souesmes 02 54 98 82 95

Ecole de Pierrefitte 02 54 88 61 22

Accueil de Loisirs 02 54 98 80 63

Conception et impression **IMPRIMERIE PELLÉ** 02 54 97 07 19 - 1305 0043 - Ne pas jeter sur la voie publique